

Appel à projets de podcast natif

Les inventions belges

Cahier des charges

1. Contexte

La RTBF lance un nouvel appel à projets de podcast natif à destination du public 'Nouvelles Générations' (7-10 ans), pour son média Auvio Kids.

Le présent appel à projets répond au Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement aux articles 25.5 et 56.2 relatifs aux appels à projets pour de nouveaux formats radiophoniques répondant aux évolutions des modes de consommation numérique, notamment aux formats podcast et à la consommation mobile.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

a) Thématique

Pour faire découvrir aux enfants des inventions belges, Auvio Kids recherche une série podcast originale de vulgarisation.

Nombreuses sont les inventions soit directement créées par des Belges, soit dont les idées et/ou de précédentes inventions ont permis de créer de nombreux objets et concepts dans divers domaines, bouleversant ainsi notre quotidien (le Web, l'atlas, le saxophone, la friagerie, etc.).

Ce podcast remontera le fil de l'Histoire pour poser le contexte, expliquer leur création et ce qu'elles ont révolutionné à l'époque, avant de revenir au présent où elles sont toujours utilisées au quotidien. Cette série permettra aux enfants de découvrir de grandes figures et idées belges, tout en apprenant quelques notions scientifiques et artistiques savamment vulgarisées.

b) Genre, traitement, ton

Podcast de vulgarisation dont le storytelling est travaillé de manière à donner une explication accessible et adaptée aux enfants de 7 à 10 ans.

Le ton, à la fois sérieux et humoristique, authentique mais pas surjoué, est adapté aux enfants mais aussi aux adultes pour favoriser une écoute en famille.

La narration sera idéalement portée par un personnage de fiction ou par l'objet/le concept lui-même s'adressant d'égal à égal avec les enfants et évitera les professeur·e-s, expert·e-s, grands-parents, etc.

c) Format

Podcast de forme sérielle (en plusieurs épisodes), qui répond aux codes de contenus et de consommation propres au podcast natif, c'est-à-dire diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast, et consommé à la demande : liberté de ton et de format, thématique originale, contenu intemporel, storytelling et rythme spécifiques qui donnent envie de connaître la suite et maintiennent en haleine, etc.

La durée des épisodes doit idéalement être comprise entre 5 et 10 minutes.

Bonus : au-delà de l'éditorial, le podcast propose une mécanique innovante de mise en contexte et/ou de narration.

d) Audience cible

'Nouvelles Générations' : 7-10 ans.

e) Inclusion et diversité

Proximité : le projet devra être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une proximité avec la culture belge francophone dans toute sa diversité.

Diversité : en tant que service public attaché à représenter au mieux l'ensemble de la société, le comité de sélection sera attentif à l'inclusion et à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) parmi les équipes de création et parmi les personnes intervenant dans le podcast natif.

f) Finalités

Découvrir des inventions et inventeur-ice-s belges mais aussi appréhender quelques notions scientifiques, historiques et artistiques.

g) Références – pas des modèles à copier-coller, mais dont s'inspirer à certains égards :

- [Kidikoi et Kiditou](#), RTBF : pour la narration, le ton et les personnages humoristiques ainsi que pour le personnage de l'extra-terrestre s'adressant aux enfants (attention au public cible : 4-6 ans) ;
- [Les secrets du grenier](#), RTBF : pour l'aspect fictionnel et fantastique / rêveur ;
- [Frissons](#), France Inter : pour le ton d'égal à égal ;
- [Les Zinstrus](#), France Culture : pour les instruments qui sont les personnages principaux et racontent leur propre histoire.

3. Critères de recevabilité des projets

- Le projet doit :
 - répondre aux **caractéristiques** citées au point 2 ;
 - être présenté par un-e **producteur-riche indépendant-e**, soit personnes physiques sous statut d'indépendant, soit constitué en société commerciale ou ASBL.

- Un dossier de 5 pages maximum qui inclut tous les éléments suivants devra être déposé avant le lundi 9 juin 2025 à midi :
 - Pitch (1 page maximum) ;
 - Note d'intention de l'auteur·rice principal·e (démarche, enjeux...) ;
 - Note détaillant la structure, le ton du podcast et la mécanique des épisodes, notamment les thématiques, les intervenant·e·s ainsi que le nombre et la durée des épisodes prévus
 - Budget prévisionnel englobant la totalité de l'enveloppe (développement et production) et en ce compris les éléments de promotion détaillés dans le point suivant ;
 - Intentions / références sonores et visuelles (pour les vignettes) ;
 - Planning de production prévisionnel.

Les dossiers doivent être envoyés via le formulaire prévu mis à disposition sur le site de la RTBF : rtbf.be/appelsaprojets

4. Intervention financière de la RTBF

Phase 1 – phase de développement

Parmi les dossiers recevables, 2 projets seront présélectionnés pour une première phase de développement. Chaque projet recevra une enveloppe fermée pouvant aller jusqu'à 3 000 euros pour produire :

- Un pilote diffusable (détails discutés avec les lauréats) ;
- Un dossier de production approfondi et définitif, qui permette la production de la saison entière en cas de sélection pour la phase 2, dans les délais et budgets escomptés.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des pilotes et des dossiers se fera sous la supervision de la RTBF.

Phase 2 – phase de production de la saison

Parmi les 2 dossiers présélectionnés en phase 1, un seul projet recevra une enveloppe fermée (couvrant le budget total du podcast) pouvant aller jusqu'à 27 000 euros pour la production de la saison complète, ainsi que du matériel promotionnel convenu (synopsis général et par épisode, teaser/spot radio, visuels généraux et par épisode, dossier de presse, articles de promotion, éventuellement des réels, stories et carrousels pour Instagram).¹

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision de la RTBF.

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

5. Diffusion

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.²

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

6. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Adéquation entre le cahier des charges et le projet soumis : le contenu proposé est adapté à la production d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, d'équipe créative (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage et de ton durant tout le processus de création et de production
- Adéquation du projet et de son traitement au public cible
- Potentiel narratif et informatif des thématiques explorées
- Caractère innovant du projet
- Rigueur et réflexion aboutie sur la réalisation
- Bonne compréhension des enjeux traités
- Attention accordée à diversité (âge, genre, catégorie socioprofessionnelle, origine, handicap) parmi l'équipe de production et les intervenants
- Donne envie d'écouter la série à la lecture du dossier
- Bonus : réflexion quant à la stratégie de promotion (et d'impact) de la série via d'autres réseaux afin d'atteindre un public le plus large possible

En résumé :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- L'intérêt innovant du projet pour la RTBF ;
- L'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique ;

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

² Les auteur-riche-s des projets sélectionné-e-s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

7. Planning de développement des projets

- 1) Fin avril 2025 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur le site de la RTBF ;
- 2) **Lundi 9 juin 2025 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Mi-juin 2025 : présélection des 2 projets pour la phase 1 ;
- 4) Juin - Juillet 2025 : phase 1 – phase de développement ;
- 5) Début août 2025 : livraison du pilote et du dossier définitif et sélection du projet pour la phase 2 ;
- 6) Août - Décembre 2025 : phase 2 – production des autres épisodes et du matériel promotionnel convenu ;
- 7) **Lundi 15 décembre 2025** : livraison du projet.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter Lorraine Ami, chargée de coordination, à l'adresse : loa@rtbf.be